

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210520-005

du 20 mai 2021

n°005

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (33) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (4) : Yves TROUSSELLE donne pouvoir à Françoise MERY
Françoise BRAUD donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Sophie GUEGUEN donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Yasin ERGÜL

EXCUSES (2) : Séverine BART, Gilles MAUDUIT

Nom du secrétaire de séance : Thomas BAUDIN

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

OBJET : Réapprovisionnement magasin général 2020 - Avenants de transfert - Marchés 20M20V (lot n° 13) et 20M22V (lot 16)

Les marchés « Réapprovisionnement du magasin général 2020 » numérotés 20M20V (lot n° 13 – Fourniture de pièces de rechange d'origine pour VL et VU de marque Renault en dehors des pièces de rechange de qualité équivalent du lot 16) et 20M22V (lot n° 16 – Fourniture de pièces de rechange de qualité équivalente pour VL et VU Multi-marques) ont été signés avec la société SODAC des Nations à Châtellerault conformément à la délibération n°14 du Conseil Municipal du 10 décembre 2019.

A la suite d'une réorganisation opérée au sein de la société SACOA, les marchés doivent être modifiés afin d'intégrer le changement de titulaire.

VU l'article R.2194-6 du Code de la Commande Publique relatif aux modifications de marchés à la suite du changement du titulaire,

VU la délibération n°14 du conseil municipal du 10 décembre 2019,

CONSIDERANT la réorganisation juridique, opérationnelle et le regroupement de la fonction grossiste de Châtellerault (SODAC des Nations) sur Poitiers (SACOA des Nations),

CONDIDERANT la nécessité de transférer l'exécution des marchés au nouvel exploitant SACOA DES NATIONS,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210520-005

du 20 mai 2021

n°005

page 2/2

Le conseil municipal, ayant délibéré, autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant de transfert des marchés 20M20V et 20M22V avec la société SACOA DES NATIONS.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline NICOUD

